

RÉGION

31/05/2017

Le site Josaphat n'accueillera pas sans encombres 1.600 nouveaux logements

SCHAERBEEK

Interpellation citoyenne au conseil communal ce
mercredi soir

PIERRE VASSART



La «vision» du projet immobilier fait la part belle aux espaces verts.

MS-A & Asymétrie.

Le projet gigantesque de la Région inquiète les habitants des quartiers voisins. Ils interpellent la commune : « Comment entendez-vous peser sur la Région? »

Josaphat » risque bien d'être l'un des mots les plus prononcés ce mercredi soir au conseil communal de Schaerbeek. A l'ordre du jour, en effet, l'attribution de la concession de La Laiterie dans le parc Josaphat (lire ci-dessous), mais également l'interpellation des autorités communales par une riveraine, au nom des quelque mille signataires d'une pétition contestant les projets d'urbanisation du site Josaphat (à ne pas confondre avec le parc), que la Région a acheté à la SNCB et qu'elle compte urbaniser à une très large échelle – boom démographique oblige. Qu'on imagine : c'est la construction de pas moins de 1.600 logements qu'envisage la Société d'aménagement urbain (SAU) de la Région sur cette friche située à cheval entre les communes de Schaerbeek et Evere et traversée par une ligne de chemin de fer. Sans parler des infrastructures qui accompagneront ces habitations (école, crèches, etc.). Soit un nouveau quartier, presque un nouveau village, qui sera érigé par phases d'ici à 2030, et qui comptera aussi « certainement un geste en hauteur », nous confiait récemment le ministre-président Rudi Vervoort.

Un projet gigantesque, donc, conçu à ce stade avec pour ligne directrice la formule « vivre et travailler dans un parc », et qui fait la part belle aux espaces verts et aux infrastructures de qualité. Un projet qui n'est du reste pas contesté en tant que tel par les riverains, qui se disent « conscients des enjeux actuels, démographiques et sociaux de la Région », conscients également du fait que c'est la Région, et non la commune, qui est concepteur et promoteur du projet. Mais un projet dont l'impact nécessite d'être mesuré, notamment en termes « de mobilité, d'environnement et d'aménagement », soulignent-ils avec inquiétude.

Or actuellement, assurent-ils, « alors que l'appel à projet pour la première phase est déjà soumis aux promoteurs privés », aucune étude d'incidence globale n'a été publiée, les associations de quartiers voisines n'ont pas été correctement informées ni consultées, et les riverains « craignent que l'enquête publique n'intervienne qu'à la fin du processus, lorsque tout sera décidé ». Ce qui est d'autant plus contrariant que le programme est prévu en plusieurs étapes – il est « saucissonné », regrettent-ils –, ce qui pourrait avoir pour effet de réduire les études d'impact sur les quartiers environnants. Et d'interroger les autorités communales : « Comment entendez-vous peser sur les décisions prises par la Région ? », interrogent-ils en substance.

Réponse ce mercredi soir, mais il est déjà certain en tout cas que la commune partage les mêmes inquiétudes et est « presque sur la même longueur d'ondes » que les riverains, assure Marc Weber, chef de cabinet du bourgmestre Bernard Clerfayt (Défi). Et notamment en matière de mobilité. « Le terrain forme une cuvette », poursuit Marc Weber. Avec une telle densification de la population, trop peu d'accès au site ont été prévus. » Et de citer par exemple le côté du site à flanc du boulevard Général Wahis, où une seule sortie est prévue, avec obligation de

tourner à droite, en direction des faubourgs, alors que la plupart des automobilistes prendront la direction de gauche vers le centre. « D'où l'obligation de faire demi-tour sur une artère déjà très encombrée... »

Marc Weber exprime également l'inquiétude de la commune en ce qui concerne la desserte du site par les transports en commun. « Il y a une ligne de train, mais on sait que la SNCB patine dans le développement d'un réseau bruxellois, et la Stib n'a pour sa part aucun projet de développement de ligne vers le site », assure-t-il.

Schaerbeek, Evere, leurs habitants et la Région seront appelées à beaucoup dialoguer dans les années qui viennent.

Le projet régional est présenté sur le site josaphat.brussels

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)